

Certificate of Advanced Studies HES–SO en Perfectionnement instrumental / vocal et interprétation

Modalités spécifiques à la Haute école de musique de Genève (révision décembre 2023)

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *Certificate of Advanced Studies en Perfectionnement instrumental/vocal et interprétation* est à télécharger sur le site : <https://www.hesge.ch/hem/>

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- Une lettre de motivation ;
- Une photo portrait ;
- Un curriculum vitae qui mentionnera en particulier les études, l'expérience et les activités artistiques du ou de la candidat-e ;
- La liste des expériences pédagogiques et/ou artistiques ;
- Les copies des diplômes, des attestations de personnalités musicales et de concerts.

L'accès aux épreuves implique la remise du dossier d'admission complet dans les délais impartis.

Epreuves d'admission

L'examen d'admission se déroule en deux épreuves :

- l'épreuve instrumentale /vocale en mode distanciel (ou épreuve finale de Master pour les candidats internes)
- un entretien de motivation.

Le jury est constitué de représentant-e-s de la Haute école de musique.

Epreuve instrumentale / vocale en mode distanciel

Les candidat-e-s sont invité-e-s à transmettre un enregistrement vidéo qui répond aux règles et consignes figurant sur le site internet de la HEM : <https://www.hesge.ch/hem/formation/admissions/enregistrement-video>

Le programme doit être identique à celui exigé pour une admission en Master de concert :

<https://www.hesge.ch/hem/formation/admissions/repertoire-des-epreuves>

Entretien de motivation

Le ou la candidat-e présente ses motivations lors d'un entretien avec le jury. Il apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature.

Résultats

Le résultat de chaque épreuve est communiqué par courrier électronique selon les décisions suivantes :

- **Admis-e**: le ou la candidat-e est admis-e au programme de formation. Il ou elle reçoit un formulaire d'inscription à retourner dûment complété et signé dans les délais ; il ou elle s'engage à suivre régulièrement les cours et à s'acquitter des taxes.
- **Admissible** : le ou la candidat-e est inscrit-e sur une liste d'attente, et sera contacté-e si une place se libère.



- **Non admis-e:** le ou la candidat-e n'est pas admis-e au programme de formation. Il ou elle est autorisé-e à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hesge.ch/hem

Contact

info.hem@hesge.ch